



MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

UNE PROCLAMATION COMMUNE VIVRE AU BORD DE L'EAU EST UN PRIVILÈGE

«MIEUX VAUT UNE VUE RESTREINTE SUR UN LAC EN SANTÉ
QU'UNE VUE IMPRENABLE SUR UN LAC POLLUÉ»

NOUS AVONS UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE SAUVER NOS
COURS D'EAU «UNISSONS NOS EFFORTS »

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL Considère

Que si vous transportez votre embarcation d'un lac à l'autre, vous devez la laver soigneusement et faire une inspection visuelle avant de la mettre à l'eau.

Que l'on ne doit pas délibérément créer des vagues ou utiliser le sillage.

Que chacun de nous est responsable de chaque action posée, sur nos lacs et nos cours d'eau.

Que la villégiature contribue à un apport supplémentaire en phosphore. En effet, les installations septiques, la pelouse, les engrais, le déboisement des rives, l'agriculture sont des sources d'éléments.

LE RIVERAIN DE LA MUNICIPALITÉ S'engage

Je lave et **J'**enlève toute plante, algue ou animal aquatique pouvant s'être accroché à mon bateau, moteur ou remorque ou toutes autres accessoires.

Je limite la vitesse de mon embarcation à moteur pour éviter de faire remonter à la surface des sédiments et pour contrer l'érosion des berges.

Je respecte mutuellement tous ceux qui utilisent le lac et ses environs.

Je m'assure du bon fonctionnement de mon installation septique et vérifie si elle est conforme au Règlement sur l'Évacuation et le traitement des eaux usées des résidences.

Je renaturalise ma bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux si la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel.

Que la protection de nos lacs doit commencer maintenant et chacun doit y contribuer.

**PAR CETTE DÉCLARATION; JE M'ENGAGE
PERSONNELLEMENT À DEVENIR UN
«MESSAGER DE L'EAU» EN POSANT DES GESTES
CONCRETS ET EN SENSIBILISANT MON
ENTOURAGE SUR LE FAIT QUE L'EAU EST UN
BIEN RARE ET PRÉCIEUX, QU'IL NE FAUT NI
POLLUER NI GASPILLER.**